

Rentrée scolaire 2017 et observations du « Committee on the Rights of Persons with Disabilities »

Suite à la réforme scolaire, la rentrée 2017 sans concept et mal planifiée a débouché sur un désastre. Pénurie d'enseignants, de chargés et d'assistants en classe, mais des administrations gonflées de directions, de commissions et de procédures.

Situation décevante aussi en ce qui concerne les maisons relais et les foyers. Pas assez de places et pas assez de ressources. Les maisons relais communales refusent des enfants à besoins spécifiques sans que les ministères concernés réagissent en faveur des enfants.

Depuis un reportage diffusé sur RTL le 28 septembre 2017 qui portait sur l'insatisfaction de l'EMP (Équipes Multiprofessionnelles) de l'Ediff et sur l'Inclusion, une vraie polémique s'était créée autour des deux sujets. La cause en était surtout un grand manque de communication et de dialogues constructifs pour résoudre les problèmes existants ! Il n'y a jamais de fumée sans feu.

Il est clair que le projet de loi No 7104 (portant modification de la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental) voté hâtivement le 31.05.2017 n'a contribué ni à un bon climat, ni à l'inclusion d'enfants à besoins spécifiques dans nos écoles.

Et le projet de loi No 7181 « portant création de Centres de compétences en psycho-pédagogie spécialisée en faveur de l'inclusion scolaire » qui a été déposé le 08.09.2017 témoigne d'exclusion plutôt que d'inclusion.

L'Éducation différenciée s'appelle désormais « Centres de compétences », mais le principe reste le même et tant qu'on aura des structures « spéciales », la ségrégation restera toujours à l'ordre du jour.

Dans ce contexte la composition de la CI (Commission d'Inclusion) est inquiétante car ni les parents ni les intervenants extra-scolaires de l'enfant font partie des membres de la CI qui décident sur le parcours scolaire d'un enfant sans vraiment le connaître.

La CI (Commission d'Inclusion) est seulement ou presque uniquement composée de « membres du ministère », le directeur adjoint concerné comme président, un instituteur comme secrétaire, trois membres de l'ESEB concernée, un représentant du ministre ayant l'Enfance et la Jeunesse dans ses attributions, un collaborateur de l'Éducation différenciée ou de Centre de Logopédie. En outre elle peut comprendre le médecin scolaire, un médecin pédiatre ou un médecin spécialiste, l'assistant social ou l'assistant d'hygiène sociale concerné.

Notre ministre de l'éducation a certes fait quelques pas timides vers l'inclusion, mais ses démarches ne sont pas cohérentes et sont loin de mériter une bonne note. Il suffit de lire les dernières observations et recommandations du CRPD (Committee on the Rights of Persons with Disabilities) Education, art 42. (*) datées du 29 août 2017, pour se rendre compte que quasiment tout reste à faire !

(*) Art.42 sur l'Education (art.24) :

42. *The Committee is concerned that education laws still allow for the segregation of students with disabilities, and that segregated education environments persist, especially for students with intellectual disabilities. It is also concerned about:*

(a) *The absence of a legally defined procedure for the provision of reasonable accommodation and for assistant support staff in classrooms, in public and private schools;*

(b) *The misunderstanding of reasonable accommodation as reflected in Act of 15 July 2011, which undermines the process of identifying the response to individual requirements in dialogue with the person concerned and limits reasonable accommodation to existing options set out by the Act;*

(c) *Negative attitudes towards disability in education and low expectations of students with disabilities;*

(e) *The insufficient training of teachers, support teachers and non-teaching personnel on inclusive education;*

(f) *The absence of data and indicators to monitor the quality of education and inclusion of students with disabilities as well as accessibility standards of school infrastructures, information and communications, including ICTs.*

Nous sommes curieux de voir comment Monsieur Meisch va réagir aux recommandations de Genève.

Martine Kirsch, présidente

ZEFI asbl « Zesummen fir Inklusioun - Ensemble pour l'Inclusion asbl »

www.zefi.lu

(article publié au journal « d'Lëtzebuurger Land » du 27.10.2017)